

34 - Coopération au Burkina Faso - Contrat triennal 2013-2015

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis 2006, la coopération entre Besançon et Neuchâtel, sa ville jumelée suisse, et la commune burkinabè de Douroula s'inscrit dans le cadre des appels à projet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

La mutualisation initiée dès cette date avec le Conseil Général du Territoire de Belfort s'est élargie à neuf collectivités franc-comtoises et leurs regroupements qui ont présenté un projet commun en réponse à l'appel à projet 2010-2012. Ce projet a bénéficié d'un financement global de 350 000 €, répartis entre chacune, la part revenant aux Villes de Besançon et Neuchâtel étant de 66 680 €.

Un nouvel appel à contrat triennal est lancé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la période 2013-2015.

La Ville de Besançon et la Ville de Neuchâtel ont validé conjointement le principe de la reconduction de leur partenariat sur la coopération avec la commune de Douroula. Les autres collectivités franc-comtoises ainsi que les communes burkinabè concernées sont elles aussi favorables à la poursuite de la coopération dans ce cadre institutionnel.

1. Bilan du contrat 2010-2012

Le programme triennal 2010-2012 arrivera en juin 2013 au terme de sa troisième et dernière année de réalisation.

Rappelons le contexte dans lequel il s'est inscrit :

- la forte incitation du MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) à la mutualisation avec «bonus» financier attribué aux collectivités qui s'inscrivent dans ce schéma (subvention de 35 % du projet total au lieu de 25 % pour les collectivités qui travaillent seules) ;

- le souhait de plusieurs collectivités franc-comtoises de mettre en commun leurs expériences et leurs projets de coopération au Burkina Faso au sein d'un même programme intitulé COPRA ;

- l'intervention du CERCOOP Franche-Comté, via le groupe Burkina Faso, pour fédérer les collectivités et donner au projet sa cohérence globale, chaque collectivité gardant son autonomie dans la gestion de ses projets ;

- le recours, grâce à l'enveloppe mutualisée, à une agence burkinabè, CORADE, afin d'assurer la coordination des collectivités burkinabè dans le cadre du programme mutualisé ;

- la création d'un site intranet propre au programme mutualisé ;

- la mise en place d'un nouveau conseil municipal à Douroula, issu des élections de décembre 2012, avec à sa tête un nouveau Maire, M. Lassina Koté.

Les actions menées avec Douroula avaient trois objectifs majeurs :

. **La lutte contre la pauvreté** : formation en agro-écologie et aux activités génératrices de revenu ;

. **L'éducation non formelle** : véritable école de la deuxième chance, permettant à des enfants en difficulté ou jamais scolarisés de s'inscrire dans un parcours éducatif de base ;

. **Le développement culturel et le tourisme solidaire** : valorisation du patrimoine archéologique de la région de Douroula et développement d'une activité de tourisme solidaire créatrice d'emploi et de revenus pour la population locale.

L'appui à la décentralisation (information à la population et formation des élus) était également inscrit en filigrane comme objectif transversal.

1.1 - Le renforcement de la lutte contre la pauvreté : agriculture et activités génératrices de revenu

C'est un des axes majeurs du triennal. L'objectif principal est d'aider à la consolidation des économies familiales à travers la maîtrise de techniques et de méthodes adaptées à l'impératif d'une gestion durable des ressources naturelles.

La formation des villageois est assurée par le CEAS (Centre Écologique Albert Schweitzer) : sept à huit stages ont été organisés annuellement (techniques d'apiculture, d'aviculture, fabrication d'engrais naturels, pêche durable...) avec une participation moyenne de 15 à 20 stagiaires par session. Ces stages sont véritablement facteurs de progrès, et à terme, source de revenus pour la population. Les bénéficiaires des formations travaillent maintenant plus efficacement et ont amélioré leur productivité.

1.2 - L'éducation non formelle

Cet axe s'articule autour de la mise en place d'un Centre d'Education de Base Non Formelle (CEBNEF), dont la vocation est d'organiser la formation de jeunes de 8 à 15 ans, qui sont restés en marge du système éducatif classique du fait de certaines traditions locales ayant entraîné un très faible taux de scolarisation des enfants. Cette action devait permettre entre autres :

- . L'alphabétisation de ce public cible en langue locale, avec une introduction progressive de l'apprentissage du français, de telle sorte à mettre une passerelle permettant d'injecter certains d'entre eux dans le circuit de l'école classique ;
- . L'apprentissage de métiers pratiques (maçonnerie, menuiserie, électricité, poterie...), de façon à leur donner la capacité de s'auto-employer à leur sortie du centre ;
- . La formation d'animateurs et de guides touristiques avisés pour assurer le développement du tourisme solidaire et la valorisation du patrimoine local.

Dans cette perspective, les activités ci-après ont été développées au cours des années 2011 et 2012 :

- . La commune a obtenu du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), au titre de l'année 2012, un financement, en vue de la réalisation du centre. Les travaux sont actuellement en cours et l'infrastructure doit être livrée à la commune d'ici avril 2013. Il est prévu que les formations d'acteurs du tourisme débutent dès la remise de l'infrastructure par l'entreprise.
- . L'acquisition de deux malles scientifiques proposant des outils pédagogiques d'éducation sur les thèmes «Corps et santé», et «Eau, sol et plantes», livrées par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CALAO Productions installée à Dole en France. Les malles sont conservées à la mairie de Douroula et les animateurs effectuent des sorties en fonction de la disponibilité des publics cibles. Deux sorties d'animation sont organisées en moyenne par mois.
- . La désignation, par la commune de Douroula, de deux animateurs et la formation effective de ceux-ci, par CALAO, aux techniques d'animation par les malles du savoir, en s'appuyant notamment sur une démarche de pédagogie active : «Observer, Manipuler, Comprendre et Agir» - OMCA ;
- . La réalisation effective de 5 séances d'animation dans les villages de la commune par les deux animateurs sur le thème de la potabilité de l'eau de boisson, particulièrement pendant la période des travaux champêtres au cours de laquelle les habitants sont exposés aux maladies hydriques à travers la consommation de l'eau des mares.

. La formation 2 finalisant le cursus de formation des animateurs aux malles du savoir doit avoir lieu courant 2013.

1.3 - Le développement culturel et le tourisme solidaire

Ce volet accuse du retard en raison de dysfonctionnements du conseil municipal dû à des jeux d'acteurs locaux. Mais il devrait, avec l'arrivée de la nouvelle municipalité très impliquée sur cette thématique, connaître un regain d'intérêt.

Elle aura néanmoins permis l'organisation d'une **plantation d'arbres** en vue du reverdissement du périmètre de la «Maison du Jumelage». Elle constitue, avec le musée et le CEBNEF, un des éléments moteurs du projet «tourisme communautaire» ; 207 plants ont été mis en terre en 2011, accompagnés de la mise en place d'un plan d'entretien et de protection qui responsabilise les habitants. Cette plantation a été complétée par une sensibilisation de la population sur l'importance de protéger l'environnement et de travailler à la reforestation de cette zone jadis très boisée.

Notons que d'autres actions de ce volet doivent prochainement être menées dans le cadre de ce triennal :

. **Le projet de formation BAFA** : une réflexion menée conjointement a débouché sur une volonté conjointe de travailler à la réalisation d'une action qui favoriserait les échanges de pratiques en matière d'animation entre les professionnels des deux pays. Le choix s'est porté vers la participation de deux animateurs de Douroula à une formation BAFA à Besançon, encadrés par les Francas du Doubs. Les deux jeunes de Douroula doivent suivre le stage théorique de formation aux métiers de l'animation (9 jours), suivi d'un stage pratique d'un mois, pendant la période estivale, dans un centre géré par les Francas, à l'aide d'un Contrat d'Engagement Educatif. Une fille et un garçon ont été sélectionnés par la commune de Douroula. Des difficultés administratives n'ayant pas permis de concrétiser ce projet en 2012, il sera réalisé en juin 2013.

. **La réalisation d'un diagnostic en vue d'un plan de développement touristique de la commune.** Celui-ci permettra d'identifier le potentiel touristique et culturel et proposera des actions et aménagements qui pourront être mis en œuvre au cours du prochain triennal.

1.4 - L'appui institutionnel à la décentralisation :

Ce programme est inscrit au programme de coopération décentralisée depuis son origine. Il a permis les actions suivantes :

Le renforcement des capacités des élus et de la société civile locale, avec une aide à la création d'un poste de comptable et des sessions de formation au profit des élus, des agents des services municipaux, des membres du tribunal départemental, des CVD (Conseils Villageois de Développement) des associations locales et de certains groupes spécifiques. Les formations suivantes ont été menées en 2011, par des experts mobilisés à Ouagadougou ou à Dédougou, assistés par des services déconcentrés de l'Etat exerçant à Douroula :

- *Gestion et statistiques de l'état civil ;*
- *Renforcement des capacités des femmes leaders ;*
- *Formation en informatique.*

L'information à la population, grâce à l'outil «Théâtre forum itinérant» qui effectue un travail de sensibilisation (ex. planning familial, hygiène, santé, environnement...) dans l'ensemble des villages. Il a désormais acquis une notoriété qui lui permet de rayonner au niveau régional, voire national. Il s'est révélé, au fil des années, être un excellent instrument permettant de maintenir la proximité entre l'équipe municipale et les populations des 12 villages de la commune. Chaque année, la troupe locale est assistée pour créer une pièce de théâtre, qu'elle présente ensuite dans les différents villages de la commune. Cette action a pour avantage de délivrer un message compréhensible par une population à 80 % analphabète et facilite un dialogue interactif.

1.5 - Le référent local

Il est l'interface entre collectivités du Nord et collectivités du Sud. Compte tenu de sa connaissance du terrain et de sa maîtrise des enjeux de la coopération au Nord comme au Sud, son action est déterminante pour le bon fonctionnement du programme de coopération à la fois pour le suivi des activités et des partenaires locaux mais aussi comme relais d'informations entre Douroula et ses partenaires du Nord. Tout en prenant garde que les élus burkinabè disposent d'une large autonomie leur permettant de faire leurs preuves, il faut que les collectivités du Nord ne négligent pas de mettre en place les garde-fous qui éviteront les tentations de dérive.

1.6 - Clôture du triennal

Les dernières actions de ce programme triennal s'échelonneront jusqu'en juin 2013, terme de la troisième et dernière année de réalisation. Un dernier versement annuel d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2012/2013 permettra de mener les dernières actions : diagnostic de développement du tourisme, formation d'animateurs culturels et malles des savoirs.

2. Le contexte du contrat triennal 2013-2015

2.1 - La mutualisation

Elle devient un élément déterminant pour la sélection des collectivités et pour le montant du financement qui leur est accordé (35 % du montant total du budget du programme contre seulement 25 % aux collectivités qui postulent seules). C'est pourquoi nous nous orientons vers un programme «COPRA 2».

En outre, la Ville de Besançon devra veiller à travailler en synergie avec les autres acteurs présents sur le territoire de Douroula. Elle pourra par exemple travailler en complémentarité avec la commune d'Arbois également jumelée à Douroula.

2.2 - Les thématiques du programme mutualisé

Le cadre posé par le programme COPRA 2 oblige à réfléchir à la manière de ne pas juxtaposer les actions mais à véritablement les mutualiser.

Les concertations ont permis d'identifier 4 thématiques de travail :

- agriculture et alimentation ;
- eau et assainissement ;
- tourisme et valorisation du patrimoine ;
- lutte contre la fracture numérique.

3. Les axes du programme triennal de coopération 2013-2015 Besançon-Douroula

A la suite de diverses réunions de concertation et des informations recueillies lors des missions de terrain, la Ville de Besançon et sa partenaire Neuchâtel ont retenu, en lien avec le Conseil Municipal de Douroula, quatre dossiers prioritaires :

3.1 - L'agriculture et l'alimentation

Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois (techniques de productions, aviculture, apiculture, embouche bovine et ovine) avec une évolution prévue vers la maîtrise des techniques de conservation et la structuration des filières de production (formation de formateurs / la commercialisation / la transformation agroalimentaire). Il s'agira de permettre aux producteurs locaux de trouver de véritables débouchés économiques et de se mettre à l'abri des fortes spéculations développées autour de leur production. Le programme des activités 2013-2015 sera fixé lors d'ateliers

participatifs réunissant les villageois, les responsables régionaux de l'agriculture et de l'environnement et l'opérateur local.

3.2 - L'eau et l'assainissement

Ce volet n'a jusqu'à présent pas été traité dans le cadre de la coopération mais demeure un des volets phare du prochain programme mutualisé.

Au regard du plan de développement Eau et Assainissement réalisé l'an dernier pour Douroula, seront organisés :

- des actions de sensibilisation de la population, notamment par l'outil théâtre-forum,
- l'appui à la mise en place d'un service communal de l'eau,
- la construction de latrines familiales et communautaires,
- la réalisation d'infrastructures hydrauliques (forages, puits, mini retenue d'eau...).

Pour ce volet, les villes de Besançon et Neuchâtel pourront s'appuyer sur le programme mutualisé, les expériences menées dans les autres territoires partenaires et les structures spécialisées dans ce secteur présentes au Burkina Faso (à l'instar de l'ONG Eau Vive).

3.3 - Le tourisme et la valorisation du patrimoine

Situé à proximité de Douroula, dans un bâtiment construit à l'initiative de l'Association Afriq'Énergies, le musée de Douroula rassemble des objets découverts lors de fouilles réalisées par un archéologue originaire de Douroula et actuellement professeur à l'université de Ouagadougou. Isolé dans un environnement totalement dépourvu d'infrastructures d'accueil, il n'est que peu fréquenté bien qu'il ne manque pas d'intérêt. Sa mise en valeur passe par une réflexion générale sur le développement de la commune par le biais d'activités touristiques maîtrisées : formation d'un guide, construction d'une ou deux cases permettant d'accueillir des visiteurs, mise en valeur de la culture locale. A terme, ce projet peut constituer une source de revenus pour la commune de Douroula dont l'environnement naturel (forêt classée, proximité du fleuve Mouhoun) est propice à des séjours découverte. L'étude diagnostic qui doit être menée en 2013 permettra de jeter les bases d'un plan de développement touristique.

Par ailleurs, ce volet s'appuiera sur des actions d'éducation non formelle, notamment la formation de guides touristiques au sein du CEBNF (Centre d'Education Non Formelle), «école de la seconde chance» encouragé par l'État burkinabè. Outre un enseignement de base en lecture, calcul et écriture (fait en langue nationale dans un premier temps), le CEBNF éduque aussi concrètement à l'hygiène, à la santé, au respect de l'environnement, au moyen de malles pédagogiques et avec l'aide d'animateurs formés aux pratiques de l'enseignement non formel.

Enfin, la formation de deux animateurs de Douroula au BAFA permettra de renforcer le dispositif local d'animation culturelle et touristique.

3.4 - Le renforcement institutionnel

Cet axe est transversal aux trois premiers et au niveau budgétaire, ses actions sont réparties entre les 3 thématiques ci-dessus.

Il comprend notamment l'organisation d'actions de formation des nouveaux élus et des Conseils Villageois de Développement (CVD) en fonction de leurs priorités, afin d'accompagner l'apprentissage de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage locale.

La poursuite du soutien à l'atelier de Théâtre Forum de Douroula (renforcement de capacités, mise à disposition d'un local) permettra à cette structure de se professionnaliser, d'exercer dans de meilleures conditions et de continuer son action de sensibilisation et de dialogue avec les habitants.

4. Budget prévisionnel

Budget prévisionnel coopération avec Douroula 2013-2014-2015		
Dépenses prévisionnelles		
Désignation	Budget annuel	Total triennal
<i>Agriculture et alimentation</i>	20 174,09 €	60 522,26 €
<i>Tourisme solidaire</i>	22 541,37 €	67 624,12 €
<i>Eau et Assainissement</i>	19 312,75 €	57 938,25 €
Sous-total Activités terrain	62 028,21 €	186 084,62 €
Suivi local	13 800,00 €	41 400,00 €
Sous-total hors valorisation	75 828,21 €	227 484,62 €
Valorisation	9 200,00 €	27 600,00 €
Total dont valorisation	85 028,21 €	255 084,62 €

Budget prévisionnel coopération avec Douroula 2013-2014-2015		
Ressources prévisionnelles		
Désignation	Budget annuel	Total triennal
<i>Ville de Besançon</i>	34 000,00 €	102 000,00 €
<i>Ville de Neuchâtel</i>	12 000,00 €	36 000,00 €
Sous-total Besançon-Neuchâtel	46 000,00 €	138 000,00 €
Douroula	238,50 €	715,50 €
MAEE	16 100,00 €	48 300,00 €
Agence de l'Eau	13 489,71 €	40 469,12 €
Sous-total hors valorisation	75 828,21 €	227 484,62 €
Valorisation	9 200,00 €	27 600,00 €
Total dont valorisation	85 028,21 €	255 084,62 €

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à verser à l'Association Acacia la subvention annuelle de 12 000 € au titre de l'année 2013, pour les actions de coopération avec Douroula prévues pour la fin du contrat triennal. En cas d'accord, les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290,

- à valider les orientations du programme de coopération au Burkina Faso et leur inscription dans le cadre du contrat triennal 2013-2015 selon les modalités définies dans le présent rapport,

- à solliciter des bailleurs extérieurs (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, MAEE,...) ou à mobiliser la loi Oudin sur l'eau,

- à autoriser M. le Maire à signer tous actes ou conventions nécessaires à la bonne exécution de ce programme et notamment :

- . la convention entre l'ensemble des collectivités franc-comtoises et le CERCOOP Franche-Comté officialisant le principe de la mutualisation et précisant les engagements et la place de chaque acteur (compétences, financements...),
- . la convention Ville de Besançon - Ville de Neuchâtel - Commune de Douroula officialisant le principe d'une reconduction de la collaboration entre les trois collectivités dans le cadre du contrat triennal 2013-2015,
- . les conventions avec les opérateurs burkinabè chargés de la conduite des actions sur le terrain,
- . les conventions avec d'éventuels partenaires financiers en France.

En cas d'accord, le programme de coopération au Burkina Faso sera financé par les crédits inscrits au budget des Relations Internationales, code projet 5024 coopération Afrique, abondés le cas échéant par la subvention allouée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et d'autres bailleurs potentiels.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme GERDIL-DJAOUAT n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.